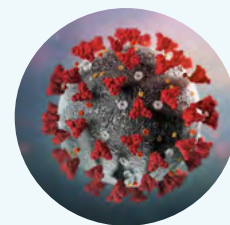

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU CORONAVIRUS

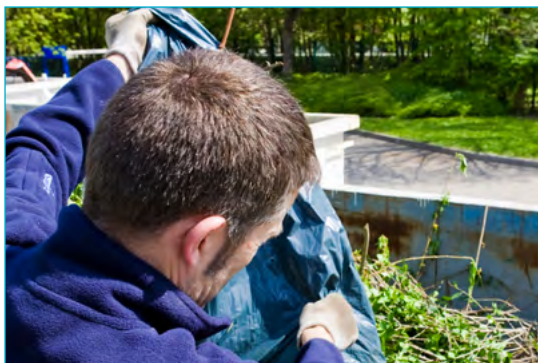
FICHE RÉFLEXE

Agent de déchetterie/ dépôts par agents de collecte

27 AVRIL 2020

CIG - Services EIPRP et médecine préventive





Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le Gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains services se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter la cellule spéciale du CIG : coronavirus@cig929394.fr

Objectifs

- ▶ Définir les modalités d'intervention des agents de déchetterie et des agents de collecte pour préserver leur santé dans le contexte de crise sanitaire.

Recommandations

L'ensemble des agents « vulnérables » en cas de contamination par le virus COVID-19 (www.gouvernement.fr/info-coronavirus), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention pour savoir s'ils peuvent ou non participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Principales missions de l'agent de déchetterie

- ▶ Accueil et orientation des usagers pour la dépose des déchets. Vérification de leur bonne affectation dans les filières.
- ▶ Gestion et suivi des rotations des bennes.
- ▶ Gardiennage et protection du site.
- ▶ Exploitation de plateforme de compostage.

Principale utilisation de l'agent de collecte

- ▶ Recours à l'exutoire pour évacuer les déchets du véhicule plateau. Déposer les déchets dans la benne appropriée



Recommandations :

Agent de déchetterie/dépôts par agents de collecte

Respecter les gestes barrières

RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES



- **Gel hydro-alcoolique**

Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique et du savon liquide, à utiliser chaque fois que les gants doivent être enlevés, et avant de positionner d'autres EPI (masque et lunettes).

- **Masques et écrans faciaux**

Veiller au port du masque de type chirurgical (recommandé) et le renouveler toutes les 3 heures. En cas d'impossibilité d'utiliser des masques chirurgicaux, un écran facial individuel peut être utilisé principalement sur les points de dépôts des encombrants (sous réserve d'avoir à disposition des lingettes désinfectantes (soit un flacon d'alcool à 70° avec un tissu coton pour l'appliquer) pour son nettoyage en cas de dépose du fait de la présence de buée).

Il doit être positionné avant le port des gants et être nettoyé en fin de journée. Ne pas porter les mains au visage.



Recommandations (suite) :

Agent de déchetterie/dépôts par agents de collecte

Consignes de sécurité pour l'agent de déchetterie









CONSIGNES GÉNÉRALES

- S'équiper des vêtements de travail et des EPI
> [fiche réflexe habillement déshabillage](#)
- S'assurer que chaque site dispose de vestiaires et d'une douche.
- Entretien quotidiennement l'ensemble des locaux de travail, dont les sanitaires
> [fiche réflexe nettoyage et désinfection des locaux](#)
- Nettoyer la perche permettant de récupérer les déchets déposés par erreur dans une benne
> [fiche réflexe propreté urbaine, partie consignes après prise de poste du nettoyage du matériel](#)
- Définir les conditions d'accès au site pour limiter l'affluence. Par exemple, restreindre l'accès en utilisant le dernier chiffre des plaques d'immatriculation des véhicules, pour limiter le nombre de passages mensuel par utilisateur et donc l'affluence journalière.
- Limiter le nombre d'utilisateurs présents en même temps sur le site en fonction de sa superficie. Afficher cette limitation à l'entrée du site ainsi qu'un rappel des gestes barrières pour les utilisateurs.
- Respecter la distanciation sociale lors du contrôle de l'accès du site, de la gestion des bordereaux d'élimination des déchets ainsi que de la facturation (privilégier les échanges par téléphone et l'envoi de documents par courriel).
- Limiter au maximum le fait de monter dans les bennes pour y répartir les dépôts.
- Limiter l'aide au remisage des déchets dans les bennes pour l'ensemble des encombrants (dont les déchets d'équipements électriques et électroniques).
- Demander aux conducteurs d'engins équipés de bras de levage mécanisé de bâcher les bennes avant de quitter le site.
- Proscrire l'utilisation du souffleur thermique et du balai pour l'entretien du site.
- Proscrire toute utilisation du jet haute pression. Préférer l'utilisation d'un simple jet d'eau sans pression (lavage des quais et des bennes).
- Proscrire le nettoyage des quais ou le réaliser avec une aspiratrice dont les buses d'humectage fonctionnent bien.



Recommandations (suite) :

Agent de déchetterie/dépôts par agents de collecte

Agent de déchetterie			
ACTIVITÉS ET CONSIGNES			
<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage et protection du site (contrôle des justificatifs de domicile et des cartes d'accès pour les professionnels) • Gardiennage et protection du site (ramassage des déchets du site à l'aide de la pince à déchets) Aide lors du déchargement et la dépose des déchets : encombrant et déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) • Prise en charge des déchets déposés devant la déchetterie 	Chaussures de sécurité (NF EN ISO 20345 S3) + Pantalon et veste de travail (NF EN 13034 + A1 EN ISO 20471)	 <p>Sous-gants jetables (EN 374)</p>	 <p>Lunettes de protection (EN 166)</p>
		 <p>Gants (EN 374-5) ou gants anti-coupure (EN 388 + A1)</p>	 <p>Masque chirurgical (BS EN 14683) (distance de sécurité par rapport à la remise des déchets de l'utilisateur)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise et tri des déchets dangereux (DD) • Rangement des déchets déposés devant la déchetterie 	Chaussures de sécurité (NF EN ISO 20345 S3) + Pantalon et veste de travail (NF EN 13034 + A1 EN ISO 20471)	 <p>Sous-gants jetables (EN 374)</p>	 <p>Lunettes de protection (EN 166)</p>
		 <p>Gants chimiques (NF EN ISO 374-1/Type A)</p>	 <p>Masque chirurgical (BS EN 14683)</p>



Recommandations (suite) :

Agent de déchetterie/dépôts par agents de collecte

Consignes de sécurité pour les agents de collecte

CONSIGNES GÉNÉRALES

- **Respecter la distanciation sociale, notamment pour communiquer avec l'agent de déchetterie :**
 - Couper le moteur.
 - Communiquer en restant dans le véhicule et ouvrir légèrement la fenêtre pour présenter le justificatif à travers la vitre, sans contact.
- **S'équiper des vêtements de travail et des EPI (cf fiches réflexes habillage déshabillage et Métiers de propreté et de collecte).**
- **Respecter le règlement intérieur de la déchetterie.**
- **Transporter les déchets dangereux dans des véhicules aménagés (séparation étanche entre l'habitacle et l'espace de stockage).**

Dépôts par agents de collecte

ACTIVITÉS ET CONSIGNES

- **Dépose des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**

Chaussures de sécurité
(NF EN ISO 20345 S1P)
+
Pantalon de travail
(NF EN ISO 13688 EN ISO
20471)
+
Veste de travail
(NF EN 13034+A1 EN ISO
20471)



Sous-gants jetables
(EN 374)



Lunettes de protection
(EN 166)



EN ISO 374-5



Gants (EN 374-5)
ou gants anti-coupure
(EN 388 + A1)



Masque chirurgical
(BS EN 14683)
distance de sécurité à
conserver



Recommandations (suite) :

Agent de déchetterie/dépôts par agents de collecte

ACTIVITÉS ET CONSIGNES (SUITE)

- Dépose de déchets dangereux

Chaussures de sécurité
(NF EN ISO 20345 S3)
+
Pantalon et veste de
travail
(NF EN 13034 + A1 EN
ISO 20471)



EN ISO 374-5



Gants (EN 374-5)
ou gants anti-coupure
(EN 388 + A1)



Masque chirurgical
(BS EN 14683)
distance de sécurité à
conserver



Ou Masque chimique
(NF EN 143)
selon les résultats
de l'analyse
du risque chimique

Chaussures de sécurité
(NF EN ISO 20345 S3)
+
Pantalon et veste de
travail
(NF EN 13034 + A1 EN
ISO 20471)



Sous-gants jetables
(EN 374)



Lunettes de protection
(EN 166)